

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/282 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU COMITE DE SUIVI DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET FRANCE BLEU RCFM

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, POLI Jean-Marie, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme COLONNA Christine
M. BIANCUCCI Jean à M. BENEDETTI Paul-Felix
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme GIACOMETTI Josepha à M. POLI Jean-Marie
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme BIANCARELLI Viviane
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme GIOVANNINI Fabienne
M. ORSINI Antoine à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme RISTERUCCI Josette à M. BASTELICA Etienne
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. BUCCHINI Dominique

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, NICOLAI Marc-Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération de l'Assemblée de Corse n° 13/267 AC en date du 20 décembre 2013 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention de partenariat 2013-2015 avec France Bleu RCFM,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE Mme Mattea LCAVE pour siéger au Comité de Suivi de la convention de partenariat 2013-2015 avec France Bleu RCFM.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI